



**Lettre
d'information de
l'Amicale
des Chefs
d'Etablissement
de La Poste**



Magazine

n° **113**

N° 113
Mars 2009
Prix de vente
du numéro : 2 €

Revue bimestrielle

«MOBILISEZ-VOUS» !

Sans cesse l'entreprise réclame que les cadres se mobilisent, et pourtant, force est de constater que l'écho s'affaiblit !

- Pourquoi, nombre de DE et DET se sentent si mal à l'aise et se mobilisent de moins en moins pour la réussite de La Poste, et **la défense de leur métier** ?
- Ce métier de Directeur d'Etablissement a-t-il encore un avenir et la vision qu'en a l'entreprise est-elle cohérente avec la notion **d'Amicale** ?
- Peut-on encore **être amis** dans un monde de concurrence, de compétition, de comparaison, de courtoisie, d'absence de loyauté, d'individualisme, de course après le temps, de déplacements incessants, d'échanges par mail, de transmission de paroles descendantes, d'absence de respect de la personne, d'ordre et de contreordre en permanence, de basiques aux incontournables, des bons réflexes aux bonnes pratiques ?

A ces trois questions, je veux encore répondre avec espérance et confiance pour sauver notre si beau métier.

- **Oui**, les valeurs, que l'Amicale porte, se retrouvent encore dans celles de La Poste.
- **Oui**, l'entreprise a besoin, encore et plus que jamais, de **notre totale mobilisation** pour assurer sa pérennité et par conséquent la nôtre.
- **Oui**, c'est bien par **l'autonomie et la confiance**, mais aussi par **la responsabilisation et la juste recon-**

naissance, notamment financière, de ses Directeurs d'Etablissement, que La Poste construira son futur et que nous pourrons voir l'avenir en rose et pas en sinistrose !

Pour y arriver, je propose à la hiérarchie trois pistes d'action.

D'abord, profitez de la campagne d'appréciation pour reconnaître les Directeurs d'Etablissement.

Puis, distribuez une part variable reconnaissant la spécificité de notre métier.

Enfin, mettez **réellement** en place les communautés managériales, au sein des territoires.

La campagne d'appréciation bat son plein. C'est logiquement le moment où le « chef » dit ce qu'il pense de son « subordonné » et il va même l'écrire. Ainsi certains appréciés, « excellent » ou « référent » depuis quelques années, vont encore se demander pourquoi leurs compétences ne seront pas reconnues lors d'un QCM ou d'un jury d'une heure ?

Une évidence, le système d'appréciation et de promotion ne donne pas satisfaction.

Avec de bonnes intentions et malgré la reconnaissance des résultats et la compétence constatée, il se heurte à deux écueils majeurs : **le manque de courage managérial** de certains appréciateurs et l'absence de réel contrôle et d'intérêt des N+2.

Suite p. 2 →



Jacques BLETTERIE,
Président National de L'ACE

SOMMAIRE

- En direct du Bureau National ... p. 2 et 3
- Les audiences et rencontres
 - Courrier : Audience chez Raymond REDDING p. 4 et 5
 - Enseigne : Rencontre avec Bernard BONNETON p. 5 et 7
- Les rencontres en régions. p. 8 à 13
- Débats, et des oh ! avec mon voisin. . p. 14
- Les postiers ont encore des lettres... p. 14
- La parité hommes/femmes. p. 15
- Mots croisés p. 15

MOBILISEZ-VOUS RÉCLAME L'ENTREPRISE A SES CADRES ! (suite)

Les textes exigent que cet entretien soit préparé, programmé et réalisé dans des conditions matérielles satisfaisantes.

Le courage managérial impose lui, que ce soit un moment de dialogue et d'échanges.

Chaque manager et chaque « managé » se doivent donc la vérité. Et s'ils ne sont pas d'accord sur cette vérité il existe une colonne observations et des voies de recours.

Chaque DELP ou DOTC doit examiner les documents transmis par leurs N-1 et en tirer les conséquences pour les uns comme pour les autres !

La part variable sera peut-être évoquée au cours de l'entretien d'appréciation ou au cours d'un entretien ultérieur.

En tout état de cause, cette part variable doit correspondre à la performance du Directeur d'Etablissement. Elle doit le récompenser ou le sanctionner !

La prise en compte de la dimension collective ne reflète guère l'engagement réel du Directeur d'Etablissement.

Ainsi l'afflux des liquidités a gonflé les résultats de l'Enseigne en 2008 et va donc jouer sur la part variable de nombreux DET.

A l'inverse, la baisse du Chiffre d'Affaires constatée cette année au Courrier

va obérer une nouvelle fois la part collective de nombreux DE et cadres supérieurs.

Tout cela ne correspond pas à une performance exceptionnelle des uns ou à une démotivation grandissante des autres !!

C'est pourquoi, l'Amicale propose qu'une partie fixe, reconnaissant la spécificité de notre métier soit intégrée et que la reconnaissance de la performance soit utilisée dans toutes ses dimensions et selon des critères essentiellement individuels.

Les nombreuses rencontres faites lors de mes déplacements dans les régions, mettent en lumière des situations très différentes. Aussi bien au Courrier qu'à l'Enseigne, les pratiques managériales de nos hiérarchiques divergent dangereusement.

Nous pointons plus souvent les dysfonctionnements que les réussites car c'est nôtre rôle.

Mais il y a aussi des DOTC et des DELP qui mettent en œuvre de véritables pratiques managériales participatives.

Les DE et les DET sont alors associés bien en amont des prises de décision, **la parole est libre et respectée**, l'esprit d'initiative encouragé, l'autonomie facilitée, le soutien réellement réalisé et généralement le succès est au rendez-vous !

En revanche ailleurs **régnent la défiance, l'autoritarisme et la peur**. Des audits sont organisés dans les territoires. L'Amicale transmet au Siège les dérapages les plus flagrants et malgré cela, **le même management demeure et les hommes restent en place ...**

Les instances participatives restent des chambres d'enregistrement et de transmission d'informations purement descendantes, la prise en compte des réalités du terrain est repoussée au nom du « **on n'a pas le choix** ».

Demain, pour que La Poste ait encore le choix, elle doit faire confiance à ses Directeurs d'Etablissement et les reconnaître !

Jacques BLETTERIE
Président National

EN DIRECT DU BUREAU NATIONAL



QUOI DE NEUF AU BUREAU NATIONAL ?

Vous trouverez ci-dessous une synthèse du Bureau National du mois de décembre 2008 et de la commission restreinte de janvier 2009.

Rappel : tous les comptes-rendus exhaustifs des bureaux nationaux, des audiences et des assemblées générales sont mis en ligne sur le site Internet : <http://www.ace-poste.com>.

Liace vous rend compte de l'essentiel.

Pour le prochain Liace, les articles sont à adresser à sylvie.debricon@gmail.com pour le 26 mars 2009.

Ce journal est le vôtre, envoyez nous vos articles ou vos réactions.

A l'ordre du jour de cette réunion, la préparation du Congrès, la place des adjoints au sein de l'Amicale, la communication, la vie en région et l'actualité des métiers.

La préparation du Congrès

- Le thème du Congrès retenu : **DE, DET : quel avenir... ?**
- Le Congrès se déroulera du dimanche 17 au mercredi 20 mai 2009.
- Programme prévisionnel :
 - Les rapports moraux et financiers statutaires.
 - Les interventions des dirigeants invités.

- Trois moments de débats avec les adhérents.

- 1^{ère} séance de travail de 2h en 8 groupes pour travailler sur plusieurs thèmes : rémunération, actions et mobilisation, management N+1 et stress, nouveau statut, gestion (marge, multi sites, agenda..), moyens et encadrement, adjoint, la Poste des villes et la Poste des champs,...

- 2^{ème} plénière de 2h de restitution et de propositions d'actions.

- 3^{ème} plénière de 2h d'échanges entre congressistes et les membres du BN sur le fonctionnement de l'ACE et sur l'avenir du métier.



- Le Président BAILLY, Georges LEFEVRE, Jacques RAPOPORT et Raymond REDDING sont invités au Congrès.

Patrick WERNER sera présent au CA du 23 avril 2009.

- Les participants au Congrès :

La liste des présidents départementaux a été envoyée à chaque Président de région pour validation, avant la détermination des participants au Congrès. Les trésoriers de région seront invités.

La place des adjoints au sein de l'Amicale

L'article 3 des statuts de l'Amicale stipule que « les cadres adjoints ou en appui aux Chefs d'Etablissement ou assimilés peuvent adhérer à l'association ».

L'adhésion des adjoints est donc statutairement prévue.

L'urgence de prendre une décision est soulignée par la majorité.

La Commission restreinte qui s'est réunie en janvier proposera les axes suivants au prochain Conseil d'Administration :

- Création d'une Section Nationale, pour favoriser l'intégration des adjoints, pour la défense de leur métier et de leur responsabilité pénale en fonction d'un seuil représentatif validé en CA. Le seuil est à déterminer.
- La représentativité sera celle qui est actée dans les statuts : participation en Département et Région, mais pas de mandat spécifique.
- Le montant des cotisations sera le même que celui des actifs en fonction des grades.
- Les élus actuels qui auraient cessé leur fonction de DET, restent dans leur fonction (Président, Trésorier etc...) jusqu'à la fin de leur mandat.

La Communication : la rénovation du site Internet et la circulation de l'information

- Les travaux de rénovation du site se poursuivent. La page d'accueil et les fonctionnalités qui s'y rattachent ont été profondément modifiées. Une musique d'ambiance a été ajoutée.

Des messages d'actualité sont désormais accessibles en « page tout public ».

La sécurité a été renforcée. Dorénavant, chaque adhérent doit modifier son mot de passe après sa première connexion.

L'organigramme a été mis en ligne. La rubrique « pourquoi adhérer » est finalisée.

L'envoi au routeur du fichier liace a été entièrement automatisé.

Le bulletin d'adhésion a été mis en conformité avec la CNIL.

Les messages envoyés via la mailing list sont beaucoup plus agréables à lire.

- La circulation de l'information a été validée par le Président.

Le secrétariat général ou l'adresse mail de l'Amicale acelaposte@wanadoo.fr est le point d'entrée des informations.

Celles-ci sont ensuite acheminées en fonction des besoins vers le secrétariat administratif, le responsable du fichier ou le responsable de la mise à jour du site Internet.

Les Présidents de région doivent mettre sur le site toutes les informations concernant l'activité de leur zone : agenda, comptes-rendus de rencontres....etc.

Les Assemblées de régions

Il est souhaitable que chaque Président de région organise une Assemblée Générale avant le Congrès.

- Pour relancer l'activité de la région BOURGOGNE, une réunion se tiendra le 27 mars à DIJON en Côte d'Or.

- Les autres Assemblées Générales prévues :

Languedoc Roussillon et PACA :	12 mars à Nîmes
Aquitaine :	24 mars
Bourgogne :	27 mars
Rhône Vallée :	report au mois avril
Pays de Loire :	22 avril
Picardie :	28 avril
Centre :	06 mai

Comme suite à l'Assemblée Générale organisée par les membres du Bureau National en Rhône Alpes pour relancer la région, deux audiences se dérouleront avec les DELP, en présence de Jacques BLETTERIE, Président national. De même, une rencontre aura lieu avec Nathalie ROUSSIN DELP à Toulouse. Tous les comptes-rendus seront mis en ligne sur le site Internet.

L'activité des métiers

- **Le Courrier**

Le 04 février, l'ACE a été reçue par Raymond REDDING et Marie LLOBERES.

Voir le compte-rendu dans ce numéro de liace.

Le projet « Encadrant » se décline avec une large autonomie laissée aux DOTC.

Dans plusieurs de ces DOTC, le regroupement des Etablissements se poursuit.

Attention, le métier est en danger.

- **L'Enseigne :**

L'Amicale a rencontré Bernard BONNETON le 15 décembre sur le projet « Reconnaître et valoriser les DET ».

La diffusion du texte prévu pour le 15 janvier a été reportée au mois de février.

Des évolutions demandées par l'ACE au cours des travaux ont bien été prises en compte, notamment la création d'un véritable adjoint auprès du DET et la mise à disposition de véhicules avec remisage à domicile.

Sur ce dernier point, la dotation n'est pas au niveau souhaitée mais l'avancée n'est pas négligeable.

Sur les points de vigilance, il y a la situation des classes III qui sera particulièrement suivie.

Jacques RAPOPORT recevra l'Amicale le 18 mars prochain.

Sylvie DEBRICON
Secrétaire Générale

LIACE MAGAZINE :
Publication bimestrielle éditée par
l'Amicale des Chefs d'Etablissement de La Poste
BP N° 50004 - 94231 CACHAN CEDEX
Téléphone/Fax : 01 46 64 20 84
E.mail : acelaposte@wanadoo.fr
Internet : <http://www.ace-poste.com>
Dépôt légal MARS 2009
CPPAP 0909G 82140 - ISSN 1167-5772
Le numéro 2 euros en vente au siège de l'ACE
Abonnement 1 an 5 numéros = 10 euros
Directeur de la publication : Jacques BLETTERIE
Rédactrice en chef : Sylvie DEBRICON
Réalisation, mise en page et impression :
TechnoPrint - BP N° 70077
57602 FORBACH CEDEX

Ont également participé à ce numéro :
Pierre CHATELET, Marc DAIGNEAU,
Bernard MOREAU, Philippe BRISBART,
Jean-Pierre GUILLOTEAU, Françoise PEPIN,
Jean-Luc SAUVAGE, Alain SCHUMACHER,
Sylvianne THOMAS, Franck BRIAR,
Ginette CARVAL, Claudie GRISEZ,
Christian HOLL, Corinne PINAULT,
Jean RENAUDIN



L'AMICALE RENCONTRE RAYMOND REDDING ET MARIE LLOBERES

Le 04 février dernier, l'Amicale des Chefs d'Etablissement représentée par Jacques BLETTERIE, Sylvie DEBRICON, Franck BRIAR, Joseph REY, Yannick ROULETTE et Denis VANDENBROUCKE était reçue par Raymond REDDING, Directeur du Courrier, et Marie LLOBERES, Directrice Générale des Opérations Courrier, assistés de Denis HOCQUIGNY, chargé des relations internes et externes de leur cabinet commun.

Jacques BLETTERIE fait part des inquiétudes des Directeurs d'Etablissement qui sont similaires dans leur grande majorité à celles évoquées lors de la rencontre du 30 novembre 2007. La crise économique renforce les inquiétudes et même si Raymond REDDING se veut rassurant en annonçant, lors des conventions nationales, que le Groupe Courrier contre-attaque, les motifs d'inquiétude des DE s'aggravent.

Cinq thèmes seront abordés lors de cette rencontre :

- 1 Le projet Etablissement et son évolution.
- 2 L'incohérence entre le pilotage économique et RDM.
- 3 Modernisation continue.
- 4 Facteurs d'Avenir.
- 5 L'avenir et la reconnaissance du métier de Directeur d'Etablissement.

1 Le projet Etablissement et son évolution

Lors de la rencontre du 30 novembre 2007, Raymond REDDING avait annoncé que 95 % du projet était déployé et qu'une phase de stabilisation s'installait.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas dans plusieurs territoires et les Directeurs d'Etablissement sont très inquiets de constater, par exemple, que dans la DOTC du Rhône, on passe de 49 en 2001 à 35 en 2008 et 21 établissements en 2009, ce qui représente une diminution de 60% depuis NDO.

Pour Beauce Sologne, on passe de 36 en 2008 à 20 et en Poitou Charente de 57 à 35.

L'ACE est surprise par l'ampleur de cette évolution et par la manière dont ces projets ont été annoncés aux intéressés en COP, de façon brutale.

Les participants réclament plus de concertation au préalable et surtout du respect et de l'accompagnement pour les Directeurs d'Etablissement impactés.

L'Amicale demande qu'une nouvelle CDSP Nationale se tienne ou que celle de 2006 pour le projet Etablissement s'applique.

Pour Marie LLOBERES, il n'y a pas de version 2 du projet mais le Courrier a besoin d'une structure managériale robuste. Dans le cadre du projet encadrant, le Siège doit s'assurer que le projet « Etablissement » a été mené à son terme. Il a été demandé aux DOTC de faire un bilan. La pertinence des projets, validés par les DEC, sera étudiée au mois de mars.

Deux critères seront déterminants : la portée managériale est-elle raisonnable ? Et le nombre de sites distants est-il gérable ?

Une prochaine rencontre avec l'Amicale sera programmée au mois de mars pour rendre compte de cette étude.

Marie LLOBERES rappelle que **le projet Encadrant n'est pas un projet de productivité**. Son objectif est bien de mettre en place une structure managériale solide pour mener les projets. En octobre 2008, on compte 1 449 Etablissements de groupe A alors que l'on en dénombrait 1 258 en 2004.

Pour l'accompagnement des collègues impactés par l'évolution des Etablissements, Raymond REDDING est d'accord pour étudier la possibilité de leur faire bénéficier de la CDSP de 2006 et comprend que la forme de la communication soit choquante.

«Il rappelle que certains Directeurs d'Etablissement ne correspondent pas au profil souhaité et qu'ils doivent pouvoir changer de métier sans subir l'opprobre de leur hiérarchie et de leurs collègues.»

Sur le projet Etablissement, il pense que ce serait une erreur de mettre en place des règles uniformes. Il faut trouver les limites intelligentes du multi site.

Il confirme que le niveau d'encadrement sera maintenu, et même qu'il augmentera si on réalise les 2 à 3% par an de productivité qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour garantir l'équilibre économique du courrier.

Si des dérives territoriales sont constatées, le devoir de l'ACE est de les signaler.

2 L'incohérence entre le pilotage économique et RDM

Les Directeurs d'Etablissement se sont bien approprié la démarche Feuille de route à 3 ans et les CAP remontants. En revanche, ils trouvent qu'un cycle court de pilotage à 3 mois est incohérent avec les pratiques managériales contraignantes sur la gestion quotidienne de l'Etablissement.

Comment peut-on encore concevoir qu'il faille demander une autorisation pour embaucher des CDD ou utiliser des Heures Supplémentaires ?

Au CODIR DOTC, il n'y a aucun Directeur d'Etablissement et c'est pourtant dans cette instance que tout se décide, en revanche au COP DE, aucune décision n'est prise.

RDM c'est aussi associer les DE aux prises de décisions bien en amont.

Marie LLOBERES est d'accord sur beaucoup de points.

Elle rappelle que les DOTC doivent être exigeants sur les résultats tout en restant attentifs à la manière de faire partager le niveau d'exigence.

Le cycle court de pilotage est nécessaire au Siège mais n'est pas transposable aux Etablissements. La dynamique de pilotage de l'Etablissement n'est pas modifiée.

Le Siège travaille sur un référentiel du cycle de pilotage qui précisera le rôle de chacun des acteurs et notamment des DAS et des Directeurs de Groupe-ment.



Denis VANDENBROUCKE,
Membre de la Délégation de l'Amicale



Raymond REDDING complète en indiquant que la situation économique va s'aggraver. Nous ne devons nous faire aucune illusion sur le futur, tous les indicateurs sont au rouge. Si le résultat d'exploitation s'effondre, l'avenir du Courrier n'est plus assuré. Nous devons être capables d'adapter nos organisations beaucoup plus rapidement. Les dérapages ne peuvent plus être mutualisés, chaque manager est comptable de ses dépassements et doit être en capacité de les réassurer.

Pour RDM, Marie LLOBERES pense que si l'on est obligé de faire remonter les décisions au niveau DOTC, c'est le constat d'un échec collectif. La mise en œuvre n'est pas satisfaisante.

Pour y remédier, les COP C vont être repensés. Le travail collectif entre opérationnels et DAS sera développé et va s'organiser plus en amont, le plus en anticipation possible.

Raymond REDDING rappelle que le Siège envoie chaque année les contrôleurs généraux dans toutes les DOTC en inspection pour vérifier la mise en œuvre de RDM. Si des dérives sont relevées, les DOTC sont invités à modifier leur management ou sont remplacés.

Globalement, la vision du Siège est plutôt positive, toutefois il invite l'ACE et ses adhérents à exprimer les dysfonctionnements.

Jacques BLETTERIE rappelle que « la parole n'est pas toujours libre » et que de nombreux Directeurs d'Etablissement ont encore peur de s'exprimer.

3 Modernisation continue

La prise en main de l'organisation par les Directeurs d'Etablissement constitue un progrès mais les conditions de déploiement de Modernisation Continue ne prennent pas en compte la quantité de travail nécessaire pour l'initialisation du système d'information.

Les Etablissements ne possèdent, ni l'expertise, ni les ressources pour mener à bien ce projet, alors que les organisateurs, présents dans les DOTC, pourraient remplir ce rôle de façon efficace. Il y a un risque de dérapage certain, sur les CAP, pour la mise à niveau des référentiels.

Marie LOBBERES reconnaît que le Siège a effectivement sous-estimé la quantité de travail nécessaire mais rappelle que c'est le bon moyen pour les Directeurs d'Etablissement d'avoir la main sur leur organisation. Dans chaque DOTC, il sera mis en place

un référent Modernisation Continue et un couple DE/Organisateur.

Les organisateurs garderont l'expertise de second niveau.

Comme pour Facteurs d'Avenir, un système de label rouge sera mis en place avec un Etablissement témoin capable de faire partager ses bonnes pratiques. Elle reconnaît que la mise à niveau des référentiels est la phase la plus ingrate du projet.

Pour le Directeur du Courrier, l'avenir de la distribution est au cœur de la stratégie du Courrier. Le Directeur d'Etablissement doit devenir un spécialiste de la logistique et des travaux extérieurs. Notre système d'information est perfectible puisqu'il repose encore trop sur la vision du facteur.

Compte tenu de la baisse de trafic, il n'est plus acceptable de réorganiser tous les trois ans, il faut donc trouver des solutions inédites.

3 Facteurs d'Avenir

Faute de temps, ce sujet a été évoqué brièvement, il fera l'objet d'une prochaine rencontre.

La philosophie du projet Facteurs d'Avenir a été modifiée. Les Directeurs d'Etablissement ne sont plus crédibles. Pour les Etablissements en expérience, il faut leur laisser plus de marge de manœuvre et ne pas imposer de date butoir pour la révision de l'organisation.

Pour Marie LLOBERES, ce projet a été bien mené par les Directeurs d'Etablissement. Elle tient à les féliciter. L'esprit initial a été respecté : plus de 50% des « quartiers lettre » ont basculé, la QS est au rendez-vous, la dynamique de l'accord est présente et la DHT est inférieure à 39 heures dans 81% des organisations.

En négatif, la productivité de 3% qui n'est pas atteinte, et le fonctionnement de la prime d'équipe qui peut être amélioré.

Maintenant, il faut également que les Etablissements « pionniers » reviennent aux standards d'aujourd'hui et repensent leur organisation.

3 L'avenir et la reconnaissance du métier de Directeur d'Etablissement

Jacques BLETTERIE rebondit sur les félicitations pour dénoncer à nouveau les insuffisances en matière de reconnaissance des Directeurs d'Etablissement, notamment sur la rémunération. Raymond REDDING trouve que le niveau de rémunération moyen des Directeurs d'Etablissement augmente

régulièrement et se situe à un niveau raisonnable.

La Poste paie ses cadres 15 à 20% moins bien que le privé (sur un effectif global de 280 000 personnes) sont en moyenne de 15 à 20% moins élevés que dans le privé à poste comparable. Ainsi, le jeune directeur d'un centre de distribution de courrier qui doit gérer une trentaine de facteurs démarre autour de 3 000 euros par mois. Sans treizième mois, ni bien sûr de stock-options ou d'actions gratuites. Et encore, si les employés pouvaient poster leur courrier personnel au bureau... Mais c'est interdit! *

Public ou privé ? Le futur statut de La Poste reste encore flou. Mais une chose est sûre : si la maison jaune veut attirer des cadres de haut vol, elle devra améliorer les salaires. Le big boss lui-même, Jean-Paul Bailly, fait peine à voir avec ses 350 000 euros annuels... dix fois moins que Baudouin Prot à BNP Paribas. Au-dessous, c'est à l'avenant. Les salaires des 15 000 cadres de La Poste

La comparaison avec le secteur privé doit tenir compte des 15 à 20% de charges incluses dans le salaire brut des salariés et du statut de fonctionnaire, qui concerne encore une grande majorité des Directeurs d'Etablissements.

Jacques BLETTERIE aborde, alors, le paiement de la part variable et demande si une note de service paraîtra cette année sur le sujet.

Raymond REDDING indique qu'une lettre à destination des DOTC, rappellera prochainement l'obligation d'un entretien spécifique du Directeur d'Etablissement avec son hiérarchique pour annoncer le montant de la part variable.

Marie LLOBERES renchérit en indiquant que le management par bilatérales devrait permettre de tenir cet engagement.

Sur la demande d'un véhicule pour les Directeurs d'Etablissement et l'encadrement, le Directeur du Courrier fait savoir qu'il n'en a pas les moyens, même si cette demande lui semble compréhensible et légitime.

La Poste L'encadrement se déplace en véhicule de service, ou avec sa propre auto. Rares « privilégiés » : les itinérants de La Banque postale, qui disposent de Renault ou de Peugeot de fonction. *

Sylvie DEBRICON
Secrétaire Générale

* Source Magazine Capital Décembre 2008.



L'AMICALE REÇUE AU SIÈGE PAR BERNARD BONNETON, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE L'ENSEIGNE

L'Amicale représentée par Jacques BLETTE-RIE, Claudie GRISEZ, Corinne PINAULT, Dominique BRETOME et Luc PONSY a participé à une réunion de travail avec Bernard BONNETON, Chantal BARATA, nouvelle Directrice des Ressources Humaines de l'Enseigne, Stéphanie MOULIN, chargée de la gestion des Cadres supérieurs et Christophe de LEPINAU Directeur des projets bureaux.

L'objectif de cette rencontre est d'échanger sur le projet « **Reconnaître et valoriser les DET** », texte écrit par la Direction des Ressources Humaines, à la suite des groupes de travail avec les DET. Des représentants de l'ACE ont participé à ces groupes.

L'ACE témoigne de sa satisfaction générale sur les engagements pris par l'Enseigne dans ce texte qui reflète les conclusions du groupe de travail et reprend en partie les propositions de l'ACE.

Cependant deux grandes inquiétudes subsistent chez les DET :

- l'avenir avec notamment les objectifs de productivité ambitieux de 5% par an ;
- les tensions grandissantes sur le terrain avec la Banque Postale.

Bernard BONNETON précise que l'avenir du métier de DET et la stratégie de l'Enseigne sont expliqués par le Directeur Général dans les rencontres organisées sur tout le Territoire, avec la présentation de l'organisation cible de l'Enseigne permettant d'avoir une visibilité à 2012.

Le Groupe La Poste a fait le choix d'avoir à travers l'Enseigne un distributeur multi métier. Les problématiques qui se posaient en 2007 ne sont donc plus d'actualité.

Le document sur le métier de DET a été diffusé le 05 novembre dernier à tous les DTELP, et n'a pas de caractère confidentiel, même s'il n'est pas encore complètement abouti. Tous les DTE ne l'ont pas diffusé aux DET.

La place des DET à l'Enseigne et le dimensionnement des « TERRAIN »

La taille optimale d'un « TERRAIN » est effectivement celle qui permet de justifier la mise en place d'un encadrement.

Pour Bernard BONNETON, un « TERRAIN » type comprend : un DET, un adjoint, un chef d'équipe ou 1 guichet animateur, 3 à 4 conseillers bancaires et 12 à 15 agents. L'ACE souligne la difficulté pour les « TERRAIN » plus petits de mettre en place une

position d'adjoint à 0,5 Position de Travail (PT).

Le souhait de l'ACE est que tous les « TERRAIN » ayant un DET de groupe A puisse bénéficier d'un adjoint à plein temps.

Bernard BONNETON comprend cette demande et propose d'en étudier la faisabilité.

L'équipe managériale du « TERRAIN » : l'adjoint

L'ACE demande, afin de mettre en place une véritable équipe managériale, que le DET soit associé au choix de cette équipe, et que ce principe figure dans le texte.

De même, se pose la question du remplacement de la position accueil qui ne sera pas obligatoirement tenue par l'adjoint, responsable client.

Il faudra lui trouver une appellation plus explicite.

L'ACE se félicite que cette orientation, réclamée à maintes reprises, soit officialisée et demande son application sur tout le territoire.

Bernard BONNETON précise que nous sommes au milieu du gué. Le projet de réorganisation des fonctions en bureau et de la mise en place du libre service démarre.

Ce projet rendra caduque cette position d'accueil, puisque cette fonctionnalité sera assurée de plus en plus par les guichetiers dans la salle du public.

Pour faciliter cet accueil, l'ACE souhaite que soit étudiée l'élargissement des opérations disponibles, notamment SF, ne nécessitant pas d'encaissement ni de décaissement sur la position accueil et boutique. Ceci afin de soulager le guichet et le gestionnaire clients SF.

La reconnaissance du poste d'adjoint du DET est indispensable avec la mise en place d'un parcours de carrière, une fiche de poste et une feuille de route.

L'ACE souhaite que dans le texte sur le métier du DET, un paragraphe complet leur soit consacré.

Promotion

L'ACE exprime ses craintes sur les mécanismes de promotion :

- concernant les chefs d'équipe 3.1, qui ne peuvent progresser que sur des postes (rares...) de Responsable service Client. Ces postes n'existent que pour les 1000 bureaux. Ils n'ont pas d'autres possibilités pour évoluer,

- de même, le passage en Groupe A connaît un véritable goulet d'étranglement. Peu de places sont offertes aux RPP (Reconnaissance du Potentiel Professionnelle). Les listes complémentaires n'existent pas toujours, alors que les besoins sont multiples. Il existe un nombre important de chargés de mission !!!

Le développement des compétences des DET et de leur équipe managériale :

L'ACE réclame que la formation soit dispensée avant la prise de fonction.

Chantal BARATA précise que c'est une des priorités des RH.

L'ACE estime que les compétences des DET ne sont pas assez utilisées dans le cadre des formations, même si Bernard BONNETON fait remarquer que le tutorat permet à de jeunes DET de bénéficier de l'expérience de leurs collègues.

De même les RPM pourraient aussi mieux être mis à profit, comme cela a été le cas dans le cadre du projet « TERRAIN ».

La participation d'intervenants extérieurs dans la formation des DET est souhaitée, afin de permettre un échange. Ces interventions ne sont pas possibles dans le cadre des communautés managériales.

Bernard BONNETON estime que cette proposition peut s'envisager notamment dans le cadre d'une organisation locale lors du parcours découverte. Chantal BARATA souligne que ce n'est pas dans le cadre de la formation en amont que les nouveaux DET ont le plus de questions sur un métier qu'ils ne connaissent pas encore.

Parcours de carrière :

Ce chapitre n'appelle pas de remarque particulière.

La classification des fonctions :

De nouveaux critères vont être pris en compte pour les classifications, l'ACE souhaiterait en connaître les modalités.

Ce sujet est un chantier en cours qui doit être encore travaillé.

L'ACE fait aussi remarquer que la frontière DET1/DET2 est assez précise, en revanche ce n'est pas forcément le cas entre la classe 3 et le Groupe A.

La volonté de l'Enseigne est de passer pour la



répartition entre classe 3, DET 1 et 2 d'une logique de pyramide à une logique de cylindre. L'ACE pense que dans cette nouvelle logique, le nombre de postes en classe 3 est insuffisant pour permettre à tous les DET de se repositionner. Il en résulte de nombreux chargés de fonction sur des postes de DET1.

L'Amicale demande la régularisation de ces agents.

L'ACE propose d'ouvrir beaucoup plus largement les postes en management opérationnel.

Lors de la dernière RPP, seulement 75 postes ont été offerts en management opérationnel.

Bernard BONNETON souhaite, avant de mettre en œuvre des solutions massives, que l'Enseigne dispose d'une vision plus précise sur son réseau cible. Cette vision sera obtenue à la fin de l'été. Elle concernera le nombre de TERRAIN (entre 3000 et 4000), et leur classification, suite à la mise en œuvre des nouveaux critères, notamment en prenant en compte la marge de manœuvre donnée aux DTE pour le choix des classifications.

Ensuite il faudra trouver les solutions pour permettre une accession plus large de la part des DET de classe 3 à la classe A, notamment par des RPP ouvertes plus largement avec des listes complémentaires plus importantes.

L'ACE, estime que l'évolution vers la classe A est le seul moyen d'offrir des débouchés intéressants, les postes d'adjoints n'étant pas suffisants. De plus, elle souhaite qu'une visibilité soit donnée sur ces possibilités d'évolution, en particulier pour les chargés de fonction.



Claudie GRISEZ (à gauche) et Corinne PINAULT (à droite) ont participé à cette réunion de travail

La rémunération

Même si une augmentation existe lors du passage DET1 vers DET2, l'ACE fait remarquer qu'elle est moindre que celle qui existait entre 4.2 et 4.3.

Chantal BARATA précise que l'augmentation, lors du changement de poste n'est plus en vigueur à La Poste, et que cette augmentation a lieu lors de la revalorisation annuelle. L'Enseigne fait exception pour le passage DET1 vers DET2.

De même Chantal BARATA rassure l'ACE en affirmant que la prime d'adaptation n'est pas remise en question et que la revalorisation annuelle ne sera pas réduite de l'augmentation DET 1 vers DET2.

Cette prime d'adaptation n'est cependant par

attribuable aux chargés de fonction tant qu'ils ne sont pas nommés.

Par contre, elle est attribuable à des DET qui restent en poste suite à une fusion de « TERRAIN », quand cela change significativement le contenu du poste.

Cette information est à diffuser largement car elle est mal connue.

L'ACE souhaite aussi que lors des entretiens de notification de revalorisation salariale, les fourchettes de revalorisation des emplois repères soient portées à la connaissance des DET.

De même, l'ACE trouve anormal que la prime de réorientation proposée dans la CDSP TERRAIN soit la même pour un guichetier que pour un DET (0 à 1500€).

Le maintien de la part variable pendant deux ans est une bonne chose, mais au Courrier cela a été aussi mis en place sans dégressivité.

En cas de fusion sur novembre et décembre, l'ACE demande que les feuilles de route ne soient pas modifiées dans la perspective du calcul de la part variable 2008.

L'Amicale souhaite vivement que les effets de ce texte soient rétroactifs pour les fusions qui ont eu lieu en 2008.

L'ACE voudrait savoir si des « TERRAIN » de Groupe B sont à l'étude.

Bernard BONNETON veut tout d'abord que la situation se stabilise, et rappelle qu'il existe toujours le passage en 4.3, dans le cadre d'une reconnaissance managériale.

L'ACE exprime aussi son inquiétude sur le bonus/malus Qualité de 30%.

Bernard BONNETON précise qu'après analyse, la prise en compte des éléments de qualité serait une part de la feuille de route comprise entre 10 et 20%, suite aux visites « qualité » pour les 1000 bureaux.

L'ACE fait deux propositions pour les visites mystère :

- la possibilité du « debrief » à chaud, pour ne pas être dans une logique de sanction, mais de progression ;
- la possibilité de contester en cas d'information visiblement fautive ou bien d'impuissance prouvée du DET (ex rappel à multiples reprises de la maintenance sans résultat).

Ceci afin de crédibiliser et de bien faire accepter cette démarche sur laquelle chacun convient de la nécessité.

La prise en charge de visites complémentaires par les PASL permettra de mettre en place ce debrief pour préparer les DET à ces visites mystère et pour redresser les erreurs manifestes de ces dernières.

Remplacement des DET

L'ACE émet des réserves sur le nombre insuffisant des Directeurs d'Etablissement remplaçants.

Les conditions d'exercice du métier

Les différentes mesures vont dans le bon sens.

Conformément aux accords, 400 véhicules de service sont, en cours de livraison dans les « TERRAIN » ayant plus de 4 bureaux de poste rattachés (200 autres véhicules seront livrés d'ici la fin du premier trimestre).

Des exceptions à cette règle pourront être étudiées localement par remplacement d'un « TERRAIN » par un autre. La remise à domicile peut aussi être autorisée.

Cette mesure a un coût pour l'Enseigne de 2 millions d'Euros, mais une économie estimée de 300K€ sur les indemnités de déplacement.

Il est confirmé que tous les DET multi sites seront dotés de micro-ordinateurs portables.

Des vidéos projecteurs sont aussi jugés indispensables pour l'ACE afin de démultiplier les supports dans de bonnes conditions et ainsi économiser sur les frais d'impression. L'utilisation des écrans CAD qui est aussi une alternative intéressante, n'est cependant pas toujours permise par la configuration des locaux. Les autres mesures citées doivent toutes être mises en œuvre sur 2009.

Ainsi est prévue la dématérialisation des IEV, de même les différentes applications développées par les PASL (dématérialisation des supports d'appréciation, les tableaux de services) sont en cours de reprise par la DSI (??) qui va les industrialiser pour en faciliter le déploiement. Le projet de modulation du travail rend indispensable la mise à disposition d'outil de gestion des plannings de travail.

Ce document sera transmis officiellement avec une lettre d'accompagnement du Directeur Général en début d'année.

Questions diverses :

Jacques BLETTERIE, Président de l'Amicale, informe qu'il est interpellé régulièrement à propos de dérives managériales constatées dans les territoires.

Chantal BARATA répond que Jacques RAPOPORT réunit les DTE toutes les 3^{èmes} semaines du mois. En amont de ces réunions, un échange de bonnes pratiques est mis en place. Trouver le bon moyen d'écouter les gens et de les faire s'exprimer n'est pas simple. Il doit y avoir beaucoup de pédagogie.

L'ACE demande si la suppression du contrôle de production est à l'étude ?

Christophe DE LEPINEAU répond qu'un test est actuellement en cours. Le Siège cherche à alléger, mutualiser et automatiser le contrôle de production.

L'ACE pose la question de l'avenir des groupements ?

Bernard BONNETON répond qu'il n'y a pas de projet d'évolution des groupements.

Il n'est pas prévu à court terme de projet d'évolution ou de réorganisation.



LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET AUDIENCES

Vous trouverez ci-dessous des synthèses des audiences, des assemblées générales et des réunions de bureau qui se sont tenues au cours des deux derniers mois.

Rappel : tous les comptes-rendus exhaustifs sont mis en ligne sur le site Internet : <http://www.ace-poste.com>.

Liace vous rend compte de l'essentiel.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

RÉGION AQUITAINE

Les départements du LOT ET GARONNE et de la DORDOGNE en assemblée générale à RONCE LES BAINS.

La matinée a été consacrée à faire le point sur la situation actuelle et à recenser les sujets à aborder avec la hiérarchie.

Magali CIZDZIEL, la Présidente a accueilli et remercié de leur présence, Odile CHIROIX, DELP ainsi que Jean-Louis AUDEBERT et Joël Yves SIGNEZ, Directeurs des Ventes.

Après avoir fait un bref résumé des différents thèmes abordés par L'ACE au niveau national, les participants ont interpellé les hiérarchiques sur les points suivants :

Part variable des DET

Madame CHIROIX admet qu'un entretien préalable entre le DV et le DET devrait exister.

Part variable des encadrants

Odile CHIROIX confirme qu'ils y ont droit mais qu'elle ne peut en aucun cas se cumuler avec le commissionnement.

Otroy de véhicules

Une prochaine dotation devrait intervenir. Ne seront concernés que les « TERRAIN » ayant au minimum quatre bureaux en gestion. Le remisage à domicile sera interdit.

Changements d'affectation pendant l'été

Odile CHIROIX rappelle que c'est à la demande des DET que certains postes ont été labellisés rapidement pour permettre à chacun de postuler dans le cadre des fusions.

Elle a choisi d'attendre les résultats définitifs des oraux groupe A pour effectuer les nominations; le calendrier s'est trouvé quelque peu chahuté du fait de l'obligation pour les agents n'ayant pas le niveau de fonction, de passer un bilan de compétence.

Elle rappelle que les affectations sont faites à l'initiative des hiérarchiques.

L'assemblée générale s'est terminée par l'élection à l'unanimité d'une nouvelle Présidente Marie-Lise MALLET qui est DET à TONNEINS. Un Vice Président issu du Courrier est attendu.

LES AUDIENCES

RÉGION ALSACE

L'ACE rencontre Lionel FOLCH, DELP

Le 19 décembre dernier, l'Amicale représentée par Sabine SCHILLIG, Christian KESSLER, Christian DIEMER et Christian HOLL a rencontré Lionel FOLCH, DELP de l'Alsace.

Après un rappel de la politique générale de l'ACE et de ses orientations, Christian HOLL a abordé les différents thèmes de l'ordre du jour.

• La sûreté :

Les participants rappellent qu'une demande a été faite pour aider à mettre en place le projet MASTER, projet dont l'importance n'échappe pas aux DET :

- le tronc commun devrait être envoyé aux DET en complétant les annexes,
- une aide de personnes missionnées permettrait de finaliser ce travail dans un délai correct.

Le Directeur est d'accord sur l'envoi du tronc commun à ceux qui le demandent et à l'aide de personnes missionnées dans ce but. Il a déjà demandé au responsable sûreté de faire le nécessaire auprès des DET.

Ensuite l'Amicale soulève les problèmes de responsabilité lors des déplacements en dehors des horaires habituels suite à vandalisme ou effraction. Le DET n'a plus de logement de fonction, il couvre plusieurs bureaux et est susceptible de faire de nombreux kilomètres. Quelle couverture en cas d'accident ?

Pour le Directeur, Il est normal que le DET aille sur place, cela fait partie de sa responsabilité. De plus le responsable Sûreté est toujours joignable. En ce qui concerne la couverture il n'a pas la réponse, il va se renseigner.

• Les Ressources Humaines :

Les complements de Poste manquent de transparence. Il arrive que le DET fasse des entretiens pour finalement voir arriver sur le poste vacant un surnombre dont il n'avait pas connaissance. Pour éviter ce genre de désagrément, il existe une liste de

surnombres qui pourrait être communiquée aux DET. Bien que conscients des objectifs et des contraintes financières, un échange entre les RH et les DET sur ce sujet permettrait des gains de temps, de crédibilité vis-à-vis des agents et certainement des complements de poste de meilleure qualité.

Le DELP est d'accord pour voir comment on peut faire passer l'info, mais il faut aussi que les DET jouent le jeu et respectent une certaine déontologie dans leurs démarches de recherche d'agents.

L'Amicale fait remarquer qu'une certaine inégalité de traitement existe au niveau avantages (voiture, logement, indemnité).

Le DELP affirme que cela va se résorber avec l'attribution de véhicules, en ce qui concerne les diverses indemnités d'accompagnement, les règles décrites dans les différentes CDSP sont appliquées.

En ce qui concerne les nominations de DET 2, il y a un projet, avec des règles assouplies, qui devrait voir le jour en 2009.



Christian HOLL, Président Régional Alsace

• Communication et considération :

Les DET ont le sentiment qu'ils ne sont pas reconnus comme des personnes responsables, prêtes à participer à différentes instances de travail.

- Lors des fusions il est important de tenir au courant les DET concernés et non de les mettre devant le fait accompli.

- Les emails n'ont pas toujours de réponses.

- Des travaux sont faits dans un bureau alors que ce dernier va être transformé, sans que le DET responsable soit au courant.

Avec ces quelques exemples, on peut voir qu'il reste un important effort de communication à faire. Cela permettra aux DET de



travailler beaucoup plus sereinement.

Autre remarque : les DET qui sont allés à la convention de Reims ont tous ressenti un manque de considération dû aux mauvaises conditions de déplacement et d'intendance. Nous demandons dans un esprit de travail commun d'être associés au CODIR (Comité de Direction), aux groupes de travail lors de lancement de projet, à l'élaboration des thèmes et à la préparation des Ateliers des managers.

Pour terminer, les participants souhaitent connaître l'objectif de la remontée des TCA (Tableau des connaissances acquises).

Le DELP est d'accord pour donner l'info pour les fusions. Il pensait que cela se faisait déjà, mais il faut savoir que de nombreux paramètres entrent en ligne de compte et que les infos concernant ce sujet sont données avec précaution.

- Pour les non réponses, il va voir dans ses services.

- En ce qui concerne la communication lors de projets avec plusieurs intervenants comme la DLI (Direction Locale de l'Immobilier), il est lui-même, parfois mis devant le fait accompli.

- Au sujet du déplacement à Reims, il prend note de nos remarques.

- Pour la participation au CODIR, le DELP a déjà mené ce genre d'expérience et il n'est pas contre. Pour la participation à des groupes de travail lors des projets et dans le cadre des Ateliers des Managers, il nous a donné son accord.

Dernier point, le TCA, le DELP nous dit que ce n'est pas pour une évaluation personnelle du potentiel, mais que cela doit servir à cerner les difficultés à mettre en oeuvre carré d'as et à trouver des solutions.

Un rendez vous a été pris pour des réunions régulières.

Christian HOLL

RÉGION AQUITAINE

Rencontre de Christian CARLES, DOTC

Le 13 novembre dernier, Dominique BRETHOME, Serge BOUET, Pascal BERILLON, ont été reçus par Christian CARLES, DOTC, accompagné de Philippe KERN, Directeur des Ressources Humaines et Yvonnick LE MOLLER, Directeur de la Production.

Dominique BRETHOME présente l'organisation de l'Amicale et rappelle que l'ACE représente les managers opérationnels du Groupe La Poste.

> Les projets : Établissement 2 et structure en DOTC Aquitaine Nord

Au 1^{er} janvier 2009, la DOTC profite d'opportunités, départ de 6 DE, pour amener à 55, le nombre d'établissements et par conséquent celui des Directeurs. Christian CARLES précise que les DE ne seront pas impactés. La diminution des établissements n'est pas une obligation, par contre les effectifs de la DOTC vont être réduits, par l'orientation d'agents vers l'opérationnel, ceux-ci renforceront l'encadrement des Centres. A ce sujet Christian CARLES souligne l'anticipation de la DOTC, sur «le projet encadrant» avec le programme: CAP-CAPRO, qui permet de détecter des potentiels d'évolutions y compris chez les facteurs Qualité.

> La part variable

L'ACE demande au Siège la reconnaissance de l'accroissement du travail des DE et souhaite sa prise en compte pour l'attribution de la part variable. A l'enseigne, la quotité collective sera diminuée en 2009, au profit de la part individuelle. Le DRH précise ne pas avoir d'informations pour 2009, par contre les critères pour 2008 sont connus et inchangés.

Christian CARLES rappelle la logique de résultat. Pour la DOTC, l'EBE (excédent brut d'exploitation) sera dans le rouge à cause de l'effondrement du chiffre d'affaires. Néanmoins, il souligne la performance et les progrès des établissements. Pour toutes ces raisons le montant des parts variables reste incertain.

L'ACE attire l'attention du DOTC sur la perspective d'une nouvelle part variable revue à la baisse en 2009, compte tenu de la diminution du CA, alors que dans le même temps les DE vont devoir gérer des situations difficiles de restructurations, de gains de productivité renforcées, en liaison avec les baisses du trafic.

La charge managériale ne sera pas allégée, au contraire...

> Le projet Modernisation continue

Les DE sont les chefs de projet pour les réorganisations, ils bénéficieront des formations prévues début 2009. Les Organisateurs deviennent des appuis. Le projet modernisation continue devrait être efficient au second semestre 2009. Il est à noter que les CAP des établissements tiendront compte des impératifs de reclassement des agents du CTC de Bordeaux.

Il a été convenu de se revoir en Avril 2009, pour poursuivre ces échanges constructifs, avec une volonté commune de dialogue et d'écoute.

RÉGION CENTRE DOTC BEAUCÉ SOLOGNE

L'Amicale rencontre Marie Hélène MUSSET, DOTC nouvellement installée

Le 26 janvier dernier, Marie-Hélène MUSSET, Directrice, accompagnée de Julien ABENSOUR, Directeur Financier et de Denis COQUERY, Directeur de la DDI (Direction du Développement Industriel) a reçu une délégation de l'Amicale composée de Franck BRIAR Président de région, Sylvie ROMEO, Présidente du 45 et Noël GARINET, Président du 41.

Les participants remercient Marie-Hélène MUSSET pour cette rencontre.

Franck BRIAR rappelle que l'ACE n'est pas un syndicat et que les DE ont vocation à suivre la stratégie de l'Entreprise.

La raison d'être de l'Amicale est bien la défense du métier et des DE en veillant à l'application des textes. Elle reste une force de proposition et pour ce faire souhaite être reçue de façon régulière. Marie Hélène MUSSET s'y engage.

PROJET ETABLISSEMENT (V2)

Même, si la Direction du Courrier ne parle pas de version 2 du projet ETABLISSEMENT, il en est bien question et dans certains départements, la démarche est quasi aboutie.

L'ACE demande que les DE soient associés à cette démarche (cartographie) en reconnaissant qu'une information a déjà été apportée par les DGC de façon plus ou moins formelle.

Franck BRIAR précise qu'il est important que ce nouveau déploiement soit le plus transparent possible, en assurant un accompagnement aux DE qui vont perdre leur poste. L'ACE va demander au Siège, qu'une CDSP nationale se tienne sur ce sujet.

Corinne LAFFITTE, ancienne DOTC, avait annoncé 20 établissements restants avec une mise en place au fil des opportunités. Ce schéma est il toujours d'actualité ?

La nouvelle DOTC reste sur le même niveau d'établissements mais précise qu'ils seront mis en place fin juin 2009.

Elle informe qu'au CODIR du 27 janvier, les DGC présenteront une cartographie.

Les participants s'étonnent de cette démarche sans information préalable !

Pour la DOTC, cette démarche est une première étape. Les DE seront associés. Ce projet est à resituer dans le projet STRUCTURES et ENCADREMENT.

L'ACE demande des précisions sur le dimensionnement des plaques, leur classification et sur le taux et le pyramidage de l'encadrement.

La DOTC n'a pas toutes les réponses mais



s'engage à les fournir. Dans le cadre du projet STRUCTURES, la DOTC informe qu'il ne restera plus que 3 groupements.



Franck BRIAR, Président de la Région Centre

MODERNISATION CONTINUE

Les participants insistent sur les objectifs de cette démarche et émet des réserves quant à sa pertinence uniforme sur tout le territoire.

En tout état de cause, l'ACE considère que cette démarche, même si elle conforte l'autonomie des DE, est un surcroît de travail surtout pour la phase d'initialisation, demandé dans un laps de temps restreint et sans moyens supplémentaires.

Franck BRIAR demande que les organisateurs soient implantés dans les Etablissements dans la mesure où leur travail est transféré dans les établissements.

D. COQUERY précise que pour l'année 2009, les plannings des OA (Organisateurs Analystes) sont bouclés; effectivement, pour la suite, une réflexion est entamée (projet structures).

D. COQUERY propose de présenter la nouvelle organisation de la DDI et le planning des OA au prochain COP DE (Comité de Pilotage des DE).

La DOTC précise qu'elle serait assez favorable à l'implantation des OA dans les bureaux mais plus en fin d'année.

PART VARIABLE

L'ACE demande que le DE ne soit pas pénalisé parce que les objectifs chiffrés ne sont pas atteints. En effet, des éléments extérieurs peuvent expliquer la non réalisation des objectifs. Il est souhaitable que la posture du DE et son engagement soient estimés et valorisés.

Le DFI constate que c'est cette démarche qui a toujours prévalu dans la DOTC. Une fois les résultats retraités et validés par la DFI, le DGC détermine la part variable.

L'ACE prend acte et précise qu'elle s'attachera à ce que cette démarche soit réelle. L'Amicale aborde ensuite la question des véhicules. En effet, ils s'étonnent qu'à l'Enseigne des véhicules de service soient attribués. Avec la version 2 du projet Etablissement, cela semble un impératif. La DOTC demande s'il n'est pas possible d'utiliser les véhicules de service.

RÉGION POITOU CHARENTES

L'Amicale reçue le 29 janvier par Désiré AVICE, DOTC.

Désiré AVICE, DOTC POITOU CHARENTES a souhaité rencontrer l'Amicale pour une première prise de contact, mais également pour présenter l'évolution du projet Etablissement.

Il était accompagné de Frédérique WAGNER et David DAMIEN, alors que l'amicale était représentée par Jean-Pierre GUILLOTEAU, Président régional, Claudie LABARDE, Vice Présidente, Jean-Pierre BRIANCON (16), Christian BONNEAU (79), et Françoise RAGUENEAU (86).

Désiré AVICE souhaite entretenir avec l'Amicale des relations privilégiées en lui donnant de l'information en avant première et en la consultant sur les évolutions futures.

Le principe d'une rencontre semestrielle est retenu, sachant que si l'actualité ou des problématiques le justifient, les uns ou les autres pourront susciter d'autres audiences.

Désiré AVICE présente sa vision de la DOTC pour les trois années à venir.

Il veut une DOTC, référence d'une entreprise performante et dynamique, choisie par ses clients et reconnue comme telle par ses collaborateurs.

Projet d'Etablissement

L'objectif fixé pour le 1^{er} janvier 2010 est de 34 établissements, 47 sont recensés à ce jour.

Le CAP devant se préparer avec les nouveaux directeurs, ceux-ci devraient être nommés en septembre 2009.

Le nombre d'établissement n'est qu'une cible et peut de ce fait évoluer.

Les modalités de recrutement et l'éventualité de « chargés de fonction » sont évoquées par les représentants de l'ACE.

Le DOTC souhaite un appel à candidature pour chaque poste et un entretien avec chaque candidat afin de connaître son niveau de motivation.

Le nombre de « Groupe A » susceptibles d'être candidats devrait permettre de combler les postes, mais l'éventualité de nommer des chargés de fonction est cependant prise en compte.

Il est également envisagé la possibilité de candidatures de fonctionnels qui feraient preuve de motivation et qui accepteraient une mobilité géographique.

Il y aurait des établissements de groupe A et B classés en trois strates en fonction du nombre de Quartiers Lettre.

L'Amicale fait part de ses inquiétudes pour les Directeurs d'Etablissement en poste aujourd'hui et qui ne le seront plus demain.

Il n'y a pas de CDSP, donc pas d'accompagnement financier hormis le plan mobilité. Frédérique WAGNER précise que les DE qui deviendront encadrants constitueront le vivier des futurs Directeurs d'Etablissement.

Chacune et chacun sera reçu individuellement et il n'y aura pas de date précise de bascule des plaques. Peu de DE devraient se retrouver sans poste.



Claudie LABARDE, Vice-Présidente Régionale Poitou-Charentes

L'ACE souhaite connaître les taux d'encadrement, savoir s'ils seront fixes ou évolutifs en fonction des projets à mener, ainsi que les conditions de nomination des encadrants et notamment la part accordée aux Directeurs d'Etablissement dans ces choix.

Désiré AVICE précise que le taux sera homogène sur la base de 7,5% à 8% ; la possibilité de renfort d'encadrement en cas de projet à mener sera étudiée au cas par cas. Le Directeur d'Etablissement aura une vision sur le choix de ses encadrants, mais F. WAGNER alerte sur les risques de promotions « sauvages ».



Les DE sont des collaborateurs responsables et les représentants de l'Amicale estiment que pour que la confiance soit efficace, il convient qu'elle soit partagée. Il serait peu responsabilisant pour les DE de n'avoir aucune influence dans ce domaine.

L'Amicale estime que la croissance géographique des plaques doit se traduire par l'attribution de véhicules de service.

Le DOTC pense que ce dossier devrait évoluer en ce sens.

En conclusion, Mr AVICE nous propose d'être destinataires des dossiers à venir afin d'échanger en réunion téléphonique ou en audience.

Il rappelle sa volonté de travailler en totale transparence.

Les représentants de l'Amicale acceptent cette coopération, tout en précisant leur volonté de pouvoir évoquer et si possible solutionner les problèmes rencontrés par les DE, chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

Jean-Pierre GUILLOTEAU

RÉGION RHÔNE VALLÉE

L'Amicale reçue par Michel SAGARZAZU, DELP du Rhône.

Le 2 décembre, malgré un agenda chargé, Michel SAGARZAZU, DELP a reçu pour l'Amicale : Ginette CARVAL-NOGUES, Gisèle BERGERON, Joseph REY, Albert ARNAUD et Christophe CHAGNEUX. Le Directeur était entouré de Marie Christine SAINT-ETIENNE, RH, Hervé DUBOIS, DAC-RH, Marie BRABANT, projet Réseau et Frédérique AMBLARD, Directeur financier et Geneviève CHAPUIS.

En préambule le DELP a confirmé les bons résultats du Rhône grâce au travail effectué dans les bureaux et à l'implication forte des DET.

Ensuite, Michel SAGARZAZU a fait un compte rendu sur l'audit managérial qui a eu lieu en novembre : le bilan est globalement bon ; parallèlement il est attentif aux bureaux des groupements ruraux qui ont le sentiment d'être « moins aimés » et étudiera comment créer davantage de liens entre l'équipe managériale de la Direction et ces DET.

> Dimensionnement « TERRAIN » et devenir des classes III et des collègues impactés :

En 2008, il y avait 101 « TERRAIN » et 5 fusions ont été réalisées.

4 fusions sont prévues en 2009, l'objectif étant de 90 Terrains pour le Rhône.

Le DELP indique que chaque fusion programmée est faite en concertation avec les intéressés ; il y a des opportunités RH qui se dessinent.

> RH : cible du taux d'encadrement, cible V5 et comblement d'emplois des forces de vente

Le DELP précise qu'il n'a pas de vision sur les éléments de pesée des « TERRAIN » à ce jour. Il souhaiterait plus de marge de manœuvre avec des critères locaux comme la zone ZUS pour Vénissieux Pal et Vaulx pal.

Taux d'encadrement :

- un adjoint est prévu si 3 vendeurs rattachés et ou si terrains multi sites,

- un responsable clientèle (RC) n'est attribué qu'aux 1000 bureaux qui ont minimum une fréquentation de 500 clients jour.

Pour le Rhône 39 bureaux « 1000 bureaux » : 30 RC

- 6 bureaux sont en dehors de la cible car moins de 500 clients jour.

- 3 bureaux auront leur RC une fois la modernisation des locaux faite.

RC, cursus professionnalisant : une formation professionnalisante, en alternance, va être mise en place en 2009 ; elle aboutira à plus de responsabilité du RC, à un contrat de performance, et la rémunération changera : il aura une part variable.

V5 : La V5 est surprenante, concerne le nombre de vendeurs : le Siège n'a pas tenu compte des fusions.

Au global pour le Rhône cela se traduit par -7.

Le DELP a demandé à chaque DCB de retravailler avec chaque DV/ DET et de faire remonter les propositions terrain par terrain.

Pour les comblements, la PASL assure une grande vague de recrutement extérieur et par RAP (dispositif de promotion interne) ; La situation devrait être plus saine pour 2009.

> Dotation véhicules : sujet déjà évoquée à l'audience de juin 2008

La CDSP nationale de 2008 attribue un véhicule quand 4 bureaux de proximité sont rattachés au bureau centre.

Pour le Rhône, Michel SAGARZAZU avait estimé 3 « TERRAIN » éligibles à la dotation.

Le Siège n'a pas entièrement validé son choix. Les agences postales et les relais commerçants ne sont pas considérés comme des bureaux de proximité.

Pour 2009 rien n'est prévu.

L'ACE du Rhône trouve l'attitude du Siège scandaleuse. Le DET qui applique la stratégie est pénalisé alors qu'il met en place des actions de partenariat avec les relais poste commerçants !! Le DET doit se déplacer au minimum une fois par mois dans chaque relais. Et que dire de celui qui met en place des partenariats avec les grandes et moyennes surfaces : le réassort des PAP se fait au minima une fois par semaine.

L'ACE fait remonter le problème à Jacques RAPOPORT par le biais du Bureau National.

> « Bienvenue à L'Enseigne » :

Le DELP rappelle que la stratégie de l'Enseigne porte toujours sur la gestion de l'attente et que l'ouverture le samedi AM pour certains établissements et le jeudi soir pour d'autres est toujours d'actualité.



Joseph REY, membre du bureau national et Ginette CARVAL, présidente du Rhône



Le programme 2009 est présenté : 29 bureaux en 2009 en 3 vagues.

La méthode de déploiement du projet est un peu modifiée : dès le départ il y aura une réunion entre le DET/le DV/ le consultant et le responsable projet ; réunion au cours de laquelle le cadrage emploi sera fixé.

En phase 2 la table ronde des particuliers est rajoutée. Il y a 3 types de questionnaires : pour les particuliers, pour les professionnels et pour les clients de la Banque postale.

En phase 4 il y a un groupe de travail orienté spécifiquement Banque postale.

➤ **Netteté des locaux et contrat de nettoyage**

L'ACE fait remarquer qu'un des 8 standards de service de l'Enseigne est la propreté des locaux.

Or, aujourd'hui aucun DET n'est capable de faire assurer ce standard compte tenu des contrats de nettoyage. La femme de ménage ne peut assurer que le strict minimum !

Le dossier est piloté par la PASL et ULM. Les contrats arrivent à échéance le 1/1/2009.

Un nouveau cahier des charges intégrant le nettoyage des boutiques et des bureaux vendeurs sera demandé avec un contrat facturé au global pour le département et avec un chiffrage temps global.

CAP 2009 :

L'ACE, en préambule évoque le travail titanesque provoqué par l'affectation des clients en portefeuille 00.

Les DET sont stupéfaits de constater qu'à chaque fois que le client monte en gamme ou change d'état civil, il rebascule en 00; s'ils ne prêtent pas attention, la collecte échappe au vendeur qui fidélise le client.

Le logiciel n'est pas pratique.

L'ACE demande de faire remonter les difficultés et les suggestions auprès de La Banque Postale .

Objectif SF : Collecte nette le Rhône a proposé 100M€ (MPAP 200M€). Le siège demande 30M€, une forte décollecte en épargne ordinaire étant à craindre.

Objectif CCPE : tendance par rapport à 2008 :-5.6%.

L'ACE fait part de son inquiétude sur le réalisé du chiffre d'affaires courrier colis chrono pour les bureaux qui partagent les mêmes locaux que les Centres Courrier.

Pour éviter la bataille des clients quelles mesures seront prises ?

Pour déterminer si le CA est réalisé, la DOTC et l'Enseigne regarderont si le chiffre d'affaires est réalisé dans le périmètre du DE et du DET réunis.

Si le CA est réalisé pour l'ensemble et même si l'un des deux métiers ne l'a pas fait, le Siège considèrera que les objectifs sont atteints.

Les feuilles de route des DET impactés par les fermetures de bureau pour modernisation.

30% de l'objectif du bureau fermé pour modernisation sera réparti sur l'ensemble des bureaux du département. 70% réparti entre les bureaux du groupement.

A la fin des travaux on fait le bilan des retombées commerciales sur les bureaux litmitrophes et on ajuste leurs objectifs.

Ginette CARVAL

LES RÉUNIONS RÉGIONALES

CENTRE

En direct du bureau régional

L'AG de région est prévue le 6 mai 2009. Le lieu sera confirmé ultérieurement.

Quoi de neuf à l'Enseigne ?

L'ACE a été reçue par Martine GRANGY, DTELP Touraine Berry, et Michel GARDY, DTELP Beauce Sologne en fin d'année.

Beaucoup de stress et de pression pour tous nos collègues des 6 départements : DET non validés sur leur poste occupé depuis plusieurs années, projets multiples (ouverture du samedi à Orléans, bienvenue à la poste, labellisations, réorganisations,...), productivité et démobilitation des équipes en place, peu d'élus à l'accès au groupe A (6 seulement !!), ...

Quelques bonnes nouvelles aussi : voitures de service (avec remisage à domicile) et micro portables arrivent.

Un document provisoire « Reconnaître et valoriser les DET » élaboré en collaboration avec des représentants de l'Enseigne et de l'ACE doit être diffusé par les DELP (**demande de Jacques RAPOPORT à Nantes**).

Ce projet n'est pas totalement satisfaisant ; toutefois quelques avancées significatives,

issues des demandes de l'Amicale y figurent.

Voir Compte rendu de la rencontre avec Bernard BONNETON dans ce numéro.

Et pour le Courrier ?

L'ACE a été reçue le 26 janvier par Marie Hélène MUSSET, la nouvelle DOTC.

RÉGION PAYS DE LOIRE

Le bureau régional des Pays de Loire réuni le 13 janvier à SAINT HERBLAN.

Le 13 janvier dernier, une cinquantaine d'amicalistes ont répondu présents à l'invitation de Yannick ROULETTE au château de la Gournerie pour une réunion du bureau régional des Pays de Loire.

A l'ordre du jour de cette réunion : l'actualité de l'Amicale, la trésorerie de la région, le tour des départements et les problématiques des métiers.

En préambule, Louis SOUCHU, Amicaliste et Président de l'ANR présente son association :

L'ANR, c'est 106 000 adhérents, y compris

les contractuels et 101 groupes départementaux.

➤ **La Trésorerie :**

Le bilan financier de 2008 fait ressortir un excédent de trésorerie et le nombre des adhérents est quasiment stable.

➤ **L'actualité de l'ACE et de l'entreprise :**

Le métier de Directeur d'Établissement :

On peut avoir des inquiétudes par rapport au métier de Directeur d'Établissement. L'Enseigne vient de perdre 1500 DET et des regroupements ont lieu au courrier. Au niveau national, 60% des Directeurs d'Établissement sont amicalistes. Il y a donc une forte représentativité. Cependant leur nombre va diminuer.

Les adjoints :

Actuellement les adjoints peuvent adhérer à l'Amicale et il faut débattre de la place qui doit leur être réservée dans les instances.

Les statuts :

Il faut aussi redéfinir la représentativité des régions au Bureau National, et au Conseil d'Administration.

Le congrès national :

Les évolutions seront présentées et validées au congrès qui se tiendra le week-end de l'Ascension.



> **Relations avec le siège et le changement de statut :**

Comme suite à l'annonce du changement de statut de La Poste, le Bureau national du mois d'Août avait décidé de suspendre les relations avec le Siège jusqu'à la réunion du Conseil d'Administration. Début octobre, la Commission restreinte s'est réunie et a donc proposé au Conseil d'Administration de ne pas se prononcer sur l'ouverture du capital et de reprendre les relations avec le Siège. Cette proposition a été votée.

> **L'Enseigne :**

• **Loire Atlantique/Vendée :**

- Le DELP a une mise en application toute personnelle des directives du Siège. On peut signaler par exemple des fusions de « TERRAIN » où les responsables ont été placés à sa guise, après appel à candidature en dehors des règles RH.
- Du fait de la multiplicité des contrôles, les DET s'interrogent sur RDM.
- Il y a absence totale de dialogue avec le DELP, chacun craignant un retour de bâton.
- Yannick Roulette rencontrera le DTELP avec les représentants de l'Amicale Départementale.

• **Maine et Loire, Mayenne et Sarthe :**

- L'Amicale est conviée à une rencontre une fois par trimestre par le DELP. C'est plutôt de l'information descendante.
- Les cas sont traités assez humainement en cas de déplacement des collègues non retenus comme Directeur de « TERRAIN »
- Les bureaux en ZUS ne sont pas traités en zone 1 comme ils devraient l'être.
- Les surnombres sont imposés et donc pris en compte en IGP (Indice Global de Performance) et il n'y en a pas quand on en a besoin ! Les moyens de remplacement sont toujours plus faibles et les surnombres devraient être enlevés de l'IGP.



Yannick ROULETTE,
Président Régional Pays de Loire

> **Le Courrier :**

La problématique majeure au Courrier, c'est le projet d'établissement V2. En 2007 il y a eu 600 Directeurs d'Etablissement devenus Directeurs de site. Cette fonction n'existe plus en 2008 et on entre maintenant dans la version 2. Il y aura donc encore moins d'établissements.

• **Loire Atlantique :**

- Il faut signer des conventions avec l'Enseigne ?
- Une rencontre est prévue avec Jacques MESLIN DOTC LoireAtlantique/Vendée le 29 janvier à 14h.

• **Sarthe :**

- Mise en place des PPDC (1 au Centre de Tri, 1 à Allonnes-Arnage) et PIC (1 au Mans et 1 à Angers).
- Il n'y a pas eu de relations avec le DOTC en 2008 mais il y en aura une en janvier 2009.
- Il n'y aura plus qu'un seul groupement courrier (au lieu de 2) ce qui suppose que des Centres Courrier seront sur des groupements d'autres départements (49,53 et peut-être 61).
- La mise en place de facteurs d'avenir est accélérée.
- On met en place les tournées sécables (le lundi, mardi, mercredi et 5 semaines en période d'été). Il y aura ajustement tous les mois en fonction du trafic.
- Le nombre de contrôle est de plus en plus important.

• **Vendée :**

- Le CAP 2009 sera difficile à réaliser.
- Il faudra revoir les RI avec l'implantation des PIC.
- La mise en oeuvre du dossier « encadrement » est très floue. Les DE sont inquiets sur la finalité, à savoir le niveau d'encadrement des ETS, très disparate et insuffisant pour décliner tous les dossiers en cours.
- Mise en place de la « modernisation continue ». Les Etablissements n'ont pas les moyens supplémentaires pour la mise en place.

> **Les retraités :**

En marge de cette réunion, les retraités des Pays de la Loire avaient répondu à l'invitation de Jean-Pierre HAMON. Au nombre d'une douzaine, ils ont pu discuter, en compagnie de Louis SOUCHU, de tous les dossiers actuellement en chantier et particulièrement préoccupants comme le pouvoir d'achat et la réforme du système des pensions de réversion des fonctionnaires. Egalement évoqués, les grades disparus, la parité homme / femme et le changement de statut de La Poste qui ne laisse pas insensibles les anciens postiers!! Il a été enfin rappelé, comme il en avait été décidé lors de l'assemblée générale de 2008 à META-

BIEF, qu'il convenait d'adresser les motions prévues aux élus et en particulier, aux députés.

Jean RENAUDIN

LORRAINE

En direct du bureau régional

L'AG de région est prévue le vendredi 25 septembre 2009 dans le secteur de Pont à Mousson.

> **Les audiences :**

Comme suite à la demande des DET de Lorraine Sud, lors de la dernière Assemblée Générale, une audience sera demandée à Jean Paul LECLERC, DELP. Afin de préparer cette audience, il est décidé d'interroger les DET par voie de mail.

> **Objectivation DET (Part Variable) :**

Pour les DET « 1000 bureaux » 15% de la part variable découle du compte rendu d'un visiteur mystère. Pour les DET hors « 1000 bureaux » cette part est de 25%.

Faire remonter à Bernard MARTIN toutes les observations aberrantes du visiteur mystère (bernard-albert.martin@laposte.fr).

En précisant : bureau, date, cas concret ...

> **Le Courrier :**

Une audience sera demandée au DOTC. A l'ordre du jour de cette rencontre, le « projet établissement » et le devenir des DE impactés. Y a t'il des PPDC en groupe B suite aux fusions ?

> **Les retraités :**

- **Comité de veille :** l'ANR a travaillé sur la non reconnaissance de la bonification enfant des retraités. Aujourd'hui, cette bonification n'est accordée qu'aux femmes. L'ANR a écrit à la commission européenne. La France est condamnée à « regagner » le retard de bonification, 2000 dossiers (Poste et Telecom) sont en cours d'étude de rattrapage.
- **Comité d'orientation des retraités :** le comité publie son 6^{ème} rapport. Il préconise la diminution des retraités avec suppression des avantages et alignement des régimes de retraite.

Claudie GRISEZ

DÉBATS, ET DES OH ! AVEC MON VOISIN

Le voisin : « Alors, cher voisin retraité, encore avec des livres ! A votre âge, vous cherchez toujours à vous cultiver ? »

Réponse : « Oh ! Oh ! N'exagérons rien ! Néanmoins, un peu de culture générale ne fait pas de mal. Et précisément, je ne comprends pas que le Ministre de la Fonction Publique veuille réduire -ou « adapter » !- l'épreuve de culture générale aux concours administratifs, avec cet argument massue : « Pourquoi une épreuve d'histoire pour recruter un pompier ? » On pourrait aussi bien dire un facteur, un postier »

Le voisin : « Il veut simplifier, peut être, pour un meilleur service public ? »

R : « Oh ! Oh ! Comme si l'histoire ou la littérature constituaient des impedimenta à la bonne marche des services ! »

Le voisin : « Le gouvernement veut peut-être recruter des fonctionnaires un peu plus à l'image de la population française du 21^{ème} siècle ? »

R : « C'est-à-dire différente de celle du Parlement ! »

Le voisin : « Oh ! Plus sérieusement, il veut donner un peu plus de chance à certains jeunes..... »

R : « D'accord ! Alors remplaçons les lettres classiques par des textes plus faciles, par exemple, des paroles de chansons populaires..... »

Le voisin : « Oh ! Oh ! Pas des chansons grivoises quand même ? »

R : « Pourquoi pas ! Là, on pourrait faire appel à un ancien ministre des Postes et Télécommunications – Louis MEXANDEAU – l'un des fondateurs du C.C.P..... »

Le voisin : « Oh ! Excusez moi ! Je croyais que la création des chèques postaux datait du début du siècle dernier ? »

R : « Exact ! De 1918 ! Mais là, il s'agit d'un C.C.P. spécial, c'est le Club de la Chanson Paillardie, cher à Pierre Perret ! Je suis sûr que les candidats aux concours apprécieraient une telle épreuve ! »

Le voisin : « Toujours aussi ironique ! Plus sérieusement, ne pensez vous pas que certaines questions de culture générale sont parfois un peu trop pointues ? »

R : « Peut-être. On a beaucoup parlé, y compris en très haut lieu, d'une question sur la Princesse de Clèves ... Et effectivement, les œuvres de Mme De La FAYETTE ne sont pas dans toutes les bibliothèques ! Mais de là à vouloir tout réformer, tout niveler, c'est triste... Car un minimum de culture générale est utile à tous les citoyens et ne peut qu'améliorer les relations humaines dans le service public ! »

Le voisin : « Oh ! Oh ! C'est encore l'ancien fonctionnaire de La Poste qui s'exprime ! »

R : « S'il vous faut un avis plus autorisé, je vous citerai le Général De Gaulle qui aimait rappeler que « derrière les victoires d'Alexandre, on trouve toujours ARISTOTE » Sur ces bonnes paroles, mon cher voisin, permettez moi d'aller me replonger dans mes lectures favorites. Agréable soirée à vous »

Bernard Moreau

LES POSTIERS ONT (ENCORE) DES LETTRES !

P

Commençons par des problèmes d'actualité :

« Il est quelquefois plus facile de former un parti que de venir par degrés à la tête d'un parti déjà formé » VAUVENARQUES

« Le prétexte ordinaire de ceux qui font le malheur des autres est qu'ils veulent leur bien » VAUVENARQUES

« Quel plaisir de ne travailler que le Dimanche » Jules RENAUD

Et comme disait VERLAINE :

« C'est bien la pire peine

De ne savoir pourquoi

Sans amour et sans haine

Mon cœur à tant de peine »

« Il y a de la place au soleil pour tout le monde, surtout quand le monde veut rester à l'ombre » Jules RENAUD

« La prudence n'est qu'une qualité, il ne faut pas en faire une vertu » Jules RENAUD

« Il y a le peureux qui regarde sous son lit, et le peureux qui n'ose même pas regarder sous son lit » Jules RENAUD

« Poli, au point de ne jamais réfléchir que l'idée qu'on lui tend » Claude ROY

« Pleurer sur les autres est une façon de pleurer sur soi. Ceux qui sont partis emportent une partie de vous que personne ne vous rendra » François MITTERRAND

« Si je préfère les chats aux chiens, c'est parce qu'il n'y a pas de chats policiers » Jacques PREVÈRT

« Réflexion du palefrenier : je pense, donc j'essuie » Alphonse ALLAIS

Quelques définitions : « Postillons : intempéries du langage » Jules RENAUD

« Pet : c'est un rôti qui a fait l'école buissonnière ». (Exemple connu : les pets de Damoclès)

Q

« Nous querellons les malheureux pour nous dispenser de les plaindre » VAUVENARQUES

« Les querelles ne dureraient pas longtemps si le tort n'était que d'un côté » LA ROCHEFOUCAULT

« Quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu » LA FONTAINE

« Aimer est le grand point, qu'importe la maîtresse ?

Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse ? » Alfred DE MUSSET

R

« Mieux est de ris que de larmes écrire, pour ce que rire est le propre de l'homme » RABELAIS

« Je me presse de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer » BEAUMARCHAIS

« La plus perdue de toutes les journées est celle où l'on a pas ri » CHAMFORT

« Le ciel a donné trois choses aux hommes comme contrepois à toutes les misères de la vie : l'espoir, le sommeil et le rire » KANT

« Le rire est à l'homme ce que la bière est à la pression » Alphonse ALLAIS

« Cherchez le ridicule en tout, vous le trouverez » Jules RENAUD

« Il n'y a malheureusement pas de remède de bonne femme contre les mauvaises » Jules RENAUD

« La retraite, qu'est ce que c'est, sinon la permission officielle de rouiller ? » BOUSSARD

Alors, ami retraité, allons nous encore rouiller en 2009 ? Je crains fort que nous ayons surtout à dérouiller !

Bernard MOREAU



OÙ EN SOMMES-NOUS DE LA PARITÉ HOMME/FEMME ?

Comme pour le dossier sur les grades disparus dont nous vous avons donné quelques explications dans les pages 17 et 18 du précédent LIACE, nous allons, cette fois aborder le dossier sur la parité homme / femme. Un nécessaire rappel : après rejet des différentes juridictions françaises, le cas GRIESMAR était jugé recevable par la cour de justice des communautés européennes dans un arrêt rendu le 29 novembre 2001.

La France était alors tenue de se mettre en conformité avec le droit européen. Pour chaque enfant élevé, une année de bonification, soit 2 points, devait être ajoutée aux annuités travaillées, sans possibilité d'aller au-delà de 80 %.

Dans nos colonnes, nous avons évoqué à de nombreuses reprises ce dossier et nombre d'entre nous ont obtenu gain de cause, dès lors qu'ils remplissaient les conditions de l'époque. À savoir faire le recours dans l'année suivant la date de liquidation de la pension. Cette année représente le délai légal prévu par la loi pour contester cette liquidation. La section des retraités avait bien évidemment mis à disposition des adhérents les modèles de recours pour constitution de dossier.

Une précision s'impose désormais, la loi FILLON de 2003 a mis en conformité le droit français avec celui de l'Europe sur ce sujet. Depuis l'entrée en application de cette loi, tout fonctionnaire masculin n'ayant pas pris une disponibilité pour élever un enfant pendant son jeune âge, n'aura aucune possibilité de bénéficier de cette majoration de pension. On peut donc en conclure, que si cette condition n'est pas remplie, aucun fonctionnaire masculin ne bénéficiera désormais de cette mesure depuis l'application de cette nouvelle loi.

Concernant les collègues qui ont cessé leur activité avant la période précitée, une organisation professionnelle a mis en exergue, dès 2007, le fait que certains titres de pension ne mentionnaient pas les délais et/ou voies de recours. Cela pouvait par conséquent permettre précisément un recours au-delà du délai normalement prévu ...

Soyez vigilants si vous avez cessé votre activité entre mai 1990 et décembre 1996

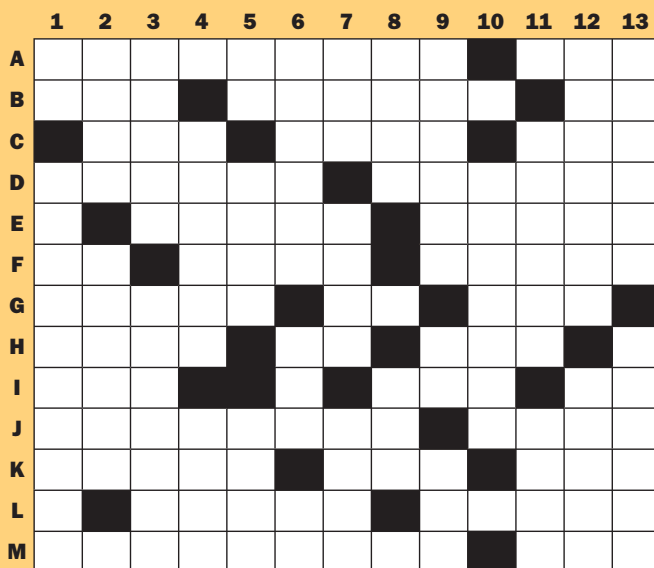
C'est ainsi que les pensionnés masculins, pères de famille, ayant cessé leur activité entre mai 1990 et décembre 1996, peuvent prétendre à bénéficier de cette parité homme / femme si leur titre d'inscription au grand livre de la dette publique ne fait pas état de la mention citée ci-dessus. Je rappelle qu'il est inutile d'effectuer la démarche dès lors que la pension atteint un taux de liquidation de 80 %. Par contre les personnes bénéficiant d'une réversion, et dont le titulaire entrainé dans le présent cadre, peuvent également déposer un recours et pourraient voir leur situation révisée.

Avec d'autres associations, et en particulier l'Association Nationale des Retraités, nous suivons les évolutions de ce dossier. Les tribunaux administratifs ne jugent pas tous au même rythme et leurs décisions sont parfois différentes. Néanmoins, il convient de signaler que dans de nombreux cas, les réponses sont favorables et rétablissent dans leur droit les collègues qui ont demandé une révision de la liquidation de leur pension, argumentée par cette désinformation sur le délai légal de contestation.

Le secrétariat de la section des retraités de l'Amicale se tient bien évidemment à disposition des adhérents qui souhaiteraient obtenir des renseignements complémentaires sur le sujet.

Marc DAIGNEAU

MOTS CROISÉS



Verticalement

- 1 Sur un diplôme - Exprimer avec des mots
- 2 Adverbe - C'est sans délai
- 3 Elle a bu le philtre magique - Antis
- 4 Joli monde - Refusés d'avouer
- 5 Club de foot - Plantes à fleurs jaunes - Sur la Saale
- 6 Sera retorse - Emblème de la France sur des stades - En les
- 7 Déesse marine - Prend du bout des lèvres - Ancien état socialiste
- 8 Premier venu - Petite quantité
- 9 Dans le 64 - Lac pyrénéen - Situé à l'étude
- 10 Résiste au feu
- 11 Durée des hauts paturages - Redonne
- 12 Avec un palet elle nous mène au ciel - Représentée par des gestes
- 13 Bouffons - Mettre à niveau

Horizontalement

- A Article de fond - Parti politique
- B Possessif - Dotées - Paresseux
- C Amusement - Bruits - Activité aboutissant à la création d'œuvres
- D Est étalé de tout son corps - Eplucher
- E Pièces de jeu - Blousant
- F Pouffé - On en fait aussi des vêtements - Circulent en Arabie
- G Chef lieu - Calcium au labo - Il est légal pour certains droits
- H Haut paturage - Démonstratif - Un Outre Manche
- I Réputée pour ses montres - Se prend entre amis - Petit volume
- J Une certaine sorte de statue grecque - Grand lac
- K Copie - Cours courts - Ville de dépêche
- L Politique portugais - Naturelles
- M Répètes - L'ultime fois

MOTS CROISÉS SOLUTION DU N° 112

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	B	R	E	T	O	N	■	S	S	■	O	U	R
B	E	N	D	U	R	A	■	O	W	E	N	S	■
C	R	■	D	E	■	I	U	L	E	S	■	E	T
D	G	U	I	R	L	A	N	D	E	■	T	E	A
E	E	R	N	E	■	D	I	E	P	P	E	■	B
F	R	O	G	N	E	E	S	■	S	U	C	R	A
G	O	■	T	T	C	■	■	O	T	I	T	E	S
H	N	E	O	■	L	I	A	■	A	T	R	E	S
I	N	■	N	E	I	L	L	■	K	S	I	■	E
J	E	T	■	T	S	E	T	S	E	■	C	A	R
K	T	A	I	E	S	■	O	U	■	B	E	B	E
L	T	U	R	N	E	S	■	E	D	I	S	O	N
M	E	X	E	D	R	E	S	■	A	S	■	I	T



Aidez un ami, parrainez !

30€ par parrainage *

1 offre de bienvenue pour vos filleuls **

Pour parrainer, contactez
La Mutuelle Générale au :

du lundi au vendredi de 8h à 20h

N° Indigo 0 820 20 15 20

(0,09 € TTC/min)

la **Mutuelle**
Générale

Ça va déjà mieux.

02/2009 - La Mutuelle Générale est une mutuelle soumise aux dispositions du livre I du Code de la Mutualité, immatriculée au RNM sous le n° 775 685 340 - Document non contractuel
Crédit Photos : D. Rouvre - Oxygène. * Limité à 33 parrainages d'ici le 31/12/2009. ** Offre valable jusqu'au 31/12/2009, pour toute nouvelle adhésion à La Mutuelle Générale en qualité d'ayant droit en 2009, et non cumulable avec toutes autres promotions en cours ou à venir.